



LOGEMENT EN CREUSE : PROFITEZ DES AIDES A LA RENOVATION

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ? Creuse Habitat, par le biais du Programme d'Intérêt Général (PIG), vous accompagne pour bénéficier d'aides à la rénovation de votre logement, sous certaines conditions.

Creuse Habitat est opérateur, notamment des PIG ; il s'agit d'un programme d'actions mené entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département et les Communautés de communes, en faveur de l'amélioration de l'habitat du parc privé.

Creuse Habitat est un service public local, neutre et gratuit. Depuis 2023, il est agréé par l'Etat Mon Accompagnateur Renov' (MAR).

L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat vous conseille et vous accompagne dans toutes les phases de votre projet : conseil personnalisé, réalisation d'un diagnostic technique, montage et suivi des demandes d'aides, recherche de financements complémentaires...



Les aides peuvent couvrir les domaines de travaux suivants :

- Travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé (Ma Prime Logement Décent)
- Travaux d'amélioration énergétique globale (MaPrimeRenov' Parcours accompagné)
- Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap (MaPrimeAdapt')

Avant de commencer vos travaux, contactez Creuse Habitat : 05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr (les lundis 14h-17h, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h et les vendredis de 9h00 à 12h30) ou venez nous rencontrer lors de nos permanences de proximité sur rdv.

Attention au démarchage abusif ! Creuse Habitat ne cautionne aucun démarchage ni téléphonique, ni à domicile proposant des travaux de rénovation énergétique.